



Compte rendu de la séance du 3 juin 2025

Convocation du 27 mai 2025.

Présents : Yann TRIMARDEAU, Christophe NIVAUT, Tony LEGENDRE, Caroline PRELLIER, Tony DESSAY, Michel FOURNIER, Valérie DUVIGNEAU, Deborah LANGLAIS.

Absents excusés : Maxime DEPOGNY, Karine HUET, Jordan MARIE.

1 – Subventions 2025 de fonctionnement aux associations :

Le budget ayant été voté, il a été ouvert un crédit budgétaire de 6 000 Euros à l'article 65748. Le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2025.

A. D. M. R. (soins infirmiers, aide ménagère, handi-cap-vie, aide aux familles)	750.00 €
Association des Conciliateurs de Loir et Cher	31.00 €
Association Intercommunale de Tennis (St Amand Longpré)	90.00 €
Amis de l'Ecole du RPI	248.00 €
Association des Secrétaires de Mairie	15.00 €
Avenir Football (St Amand Longpré)	300.00 €
Baz'Arts Terre	100.00 €
CAUE	97.20 €
Ludo-Lire de Lancé	300.00 €
Prévention routière 41	30.00 €
Souvenir Français de St Amand Longpré	30.00 €
Total des attributions	1 991.20 €

D'autres demandes pouvant arriver en cours d'année, il est décidé de maintenir le crédit ouvert à 6 000 Euros au budget 2025.

2 – ZAER : définition des zones

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal par lequel il avait fixé les modalités de la concertation des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette décision :

- un dossier d'information sur les ZAE nR envisagées par la Commune était consultable du 10 avril au 9 mai 2025,
- ce même dossier a été diffusé sur face-book, sur le site internet de la Commune, et par voie d'affichage à la mairie,
- un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations.

Le bilan de la concertation ne comporte aucune observation.

Le Maire précise que les propositions faites par le Conseil Municipal listées ci-dessous :

- Photovoltaïques sur tout le territoire communal, et
 - Géothermie sur tout le territoire communal,
- pourraient être retenues comme zone d'accélération.

Ainsi, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- définit l'ensemble du territoire communal pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables, photovoltaïques et géothermie,
- autorise le Maire à transmettre cette proposition pour avis à un prochain comité régional de l'énergie, à la suite de quoi la cartographie sera arrêtée par Monsieur le Préfet.

3 – Décision modificative budgétaire : amortissements et fixation de la durée

Les écritures de session de la parcelle ZB 104 à l'article 204 sont amortissables et obligatoires. Il convient donc d'en fixer la durée. Il est proposé :

Nature	Catégories de biens amorti	Désignation du bien (à titre indicatif)	Durée d'amortissement
204422	Bâtiments et installations	Ecritures cession parcelle ZB 104	1 an

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte la proposition de fixer la durée d'amortissement à 1 an, et que ces écritures d'amortissement soient enregistrées sur l'année comptable 2025.

Pour procéder à ces écritures, le virement de crédit suivant est nécessaire :

		Dépenses	Recettes
Dotations aux amortissements			
Article 681 (042)	OS	+ 5 000.00 €	
Autres bâtiments			
Article 615228		- 5 000.00 €	
Subv.nat.pers.droit privé - Bâtiments et installations			
Article 2804422 (040)	OS		+ 5 000.00 €
Réseaux de voirie			
Article 2151			- 5 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, approuve la décision modificative présentée

4 – Acquisition de matériel :

4 – 1.

Monsieur le Maire expose aux membres présents, le besoin d'acquérir une débroussailleuse thermique, plus adaptée au besoin.

Trois devis sont proposés de la marque STIHL modèle FS94C-E

- Vendômoise Motoculture pour 509.15 € TTC,
- So Brico pour 528.00 € TTC, et
- King Vert pour 521.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'acheter la débroussailleuse FS94C-E Stihl pour 424.29 € HT, soit 509.15 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

4 – 2.

Pour continuer dans l'embellissement de la commune à la période des fêtes de fin d'année, et profiter des soldes de certaines entreprises, une guirlande bleue peut être rallongée et des décors « arbustes » pour la façade de la mairie pourraient être ajoutés.

Decolum propose un devis s'élevant à 558.00 € HT et

LoomUp propose un devis à 727.00 € HT, ne propose aucune promotion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, décide d'accepter la proposition de Decolum pour 558.00 € HT, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

5 – Organisation et mise en place du 11 juillet.

Montage, organisation, planning, service apéritif et rangement seront au programme de la réunion du CAL le 5 juin au soir.

6 – Questions diverses :

Un projet culturel aura lieu au Prieuré le samedi 21 juin 2025 à 14h00 avec un intervenant qui travaille avec les végétaux. Le dimanche 22 juin, un atelier artistique sera proposé aux enfants, au hangar du pôle associatif.

Prochaine réunion de conseil :

- Mardi 9 septembre 2025 : Demande de subvention Facil, etc.